



Ensemble Scolaire Privé SAINT-MICHEL
Chartreuse de Bosserville
54510 ART-SUR-MEURTHE
☎ : 03.83.33.40.00
saint.michel@bosserville.com

Le Chef d'Etablissement

**Lettre circulaire concernant
la rentrée scolaire 2018
et le déroulement du
premier trimestre 2018-2019
des classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}
et des classes de 3^{ème} Prépa Pro.**

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire de septembre 2018 se déroulera au Collège Lycée Technologique et Professionnel Privé Saint-Michel, conformément aux dispositions décrites dans cette lettre circulaire.

SOMMAIRE

– Rentrée des élèves internes des classes de 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	page 2
– Rentrée des élèves demi-pensionnaires des classes de 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	page 3
– Transports scolaires	page 4
– Fournitures scolaires de rentrée	page 4
– Activités sportives	page 4
– Groupe de travail et dates des congés du premier trimestre	page 5
– Réunions entre parents et professeurs	page 6
– Bulletins de notes	page 7
– Discipline générale dans l'établissement	page 8
– Récepteurs de messages et téléphones portables	page 9
– Pastorale du lycée Saint-Michel	page 9
– En cas d'accident	page 9
– Tarifs de l'année scolaire	page 10
– Activités péri scolaires	pages 11

Rentrée des élèves internes des classes du cycle de collège

<i>INTERNES</i>	<i>Dates</i>	<i>Heures</i>
Entrant en : Sixième : 6A Cinquième : 5A Quatrième : 4A – 4B	Lundi 3 septembre 2018	* de 9h00 à 11h00
Entrant en : Troisième Générale : 3A – 3B Troisième Prépa Professionnelle 3 Prépa Pro : 3C – 3D	Lundi 3 septembre 2018	* de 14h30 à 17h00
*Ne pas attendre le dernier moment afin de faciliter l'organisation de cet accueil.		

L'accueil le jour de la rentrée est fait par les personnels de la Vie Scolaire. Tous renseignements concernant les emplacements de dortoirs, études, etc. seront donnés par ces personnes.

- De manière générale, les élèves sont accueillis en petits dortoirs ou en chambre, conformément aux dispositions indiquées dans la brochure remise lors de l'inscription.
- Les lits ne sont équipés que du seul matelas (largeur 0,90 m). Il convient donc d'apporter draps, taie, oreiller, couvertures et au besoin édredon ou couette.
- Chaque élève dispose au dortoir d'une armoire pour le rangement de son linge.
- Un casier métallique est également mis à sa disposition dans les cours de récréation. Ce casier est destiné à enfermer le sac de classe ou de sport durant les récréations ou durant les séances d'atelier. Ce casier peut être verrouillé par un cadenas de qualité, il convient donc de se munir des 3 cadenas demandés, dès le premier jour (voir brochure remise au moment de l'inscription).
- Les élèves internes, munis d'un « PASS 10 », peuvent emprunter les bus entre Nancy et Bosserville le lundi et le vendredi. Les cartes de bus « PASS 10 » sont en vente au bureau de la Vie Scolaire, agence du RESEAU STAN place de la République et chez tous les buralistes de Nancy.

Si vous avez des renseignements ou consignes particulières à donner à propos de votre enfant, nous vous prions de ne pas le faire de vive voix. Chaque fois que nécessaire, remettez plutôt au responsable qui vous accueille un document écrit.

Rentrée des élèves demi-pensionnaires des classes du cycle de collège

<i>DEMI-PENSIONNAIRES</i>	<i>Dates</i>	<i>Heures</i>
Entrant en : Sixième : 6A Cinquième : 5A Quatrième : 4A – 4B	Lundi 3 septembre 2018	à 13h30 précises
Entrant en : Troisième Générale : 3A – 3B Troisième Prépa Professionnelle 3 Prépa Pro : 3C – 3D	Mardi 4 septembre 2018	à 8h40 précises

L'accueil le jour de la rentrée est fait par les Professeurs Principaux. Tous les renseignements seront donnés par ces personnes tout le long de la journée de rentrée.

- On accède au lieu de rassemblement en contournant le bâtiment de façade par la gauche, des panneaux d'affichage indiqueront les classes.
- **Le service de ramassage scolaire des demi-pensionnaires fonctionnera à partir du jour de la rentrée : Lundi 3 septembre Départ Place de la République à 12h50 puis tous les jours aux horaires indiqués (dans la galerie du bâtiment de façade : bureau vie scolaire).**

Le réseau TED fonctionnera dès le lundi 3 septembre : Horaires disponibles en Mairie

- Un casier métallique est mis à la disposition des élèves demi-pensionnaires dans les couloirs des ateliers. Le responsable de l'internat le leur attribue dès que possible. Ce casier est destiné à enfermer le sac de classe ou de sport durant les récréations ou durant les séances d'atelier. Ce casier peut être verrouillé par **un cadenas de qualité**, il convient donc de se munir des 2 cadenas demandés, dès le premier jour (voir brochure d'information des familles).

TRANSPORTS SCOLAIRES

1. Demi-pensionnaires et internes du département de Meurthe-et-Moselle :

Pour les résidents du GRAND NANCY :

Faire la demande de carte sur le site du réseau STAN : www.reseau-stan.com

Pour tous les autres : Inscription pour demande de carte sur le site : www.simplicim-lorraine.eu/ted

L'attestation de prise en charge des transports scolaires est adressée directement aux familles.

La validation de la carte « SIMPLICITES » se fait directement dans le bus au moment de la première utilisation.

2. Elèves demi-pensionnaires ou internes des autres départements :

Les élèves INTERNES, résidant hors du département 54, qui ne peuvent pas bénéficier de la prise en charge du transport entre Nancy-Bosserville et qui veulent prendre le bus, pourront acheter un "PASS-10" auprès des agences « STAN » ou d'un buraliste de Nancy.

FOURNITURES SCOLAIRES

Liste des fournitures : voir feuille jointe

Les professeurs donneront les consignes nécessaires au cours de la première semaine en ce qui concerne le matériel particulier à chaque classe à acheter.

Il est impératif de ne pas utiliser un simple sac de toile légère, mais plutôt de se munir d'un sac solide, rigide et imperméable permettant une protection efficace en toutes saisons.

ACTIVITES SPORTIVES

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

DISPENSES :

Les bonnes conditions physiques et la connaissance des règles d'hygiène et de sécurité doivent conduire chaque jeune à assumer ses capacités physiques. Les épreuves sportives d'examen se déroulent en cours de formation et les règlements prévoient que les élèves souffrant de handicaps mineurs ou même graves, peuvent participer aux activités sportives proposées quelles qu'en soient les formes. Tous les élèves présents doivent être en E.P.S. Seul le professeur en fonction des dispenses permet ou non la pratique de certains sports. Les professeurs d'E.P.S auront donc sous leur responsabilité directe tout élève capable de suivre une classe.

GYMNASE :

L'établissement dispose d'une salle de sport. Un règlement intérieur spécifique oblige de prévoir dans le trousseau de chaque élève une paire de chaussures de sport d'intérieur à semelles blanches de façon à ne pas marquer le sol adapté au sport en salle. En cas de doute, les professeurs d'E.P.S. donneront toutes précisions utiles aux élèves, à ce sujet, dans le courant du 1^{er} trimestre.

DENOMINATION DES CLASSES

Classes de sixième	: 6A
Classes de cinquième	: 5A
Classes de quatrième	: 4A : 4B
Classe de troisième (3 ^{ème} générale de collège)	: 3A : 3B
Classes de troisième Prépa Professionnelle 3 ^{ème} Prépa Pro	: 3C
(3 ^{ème} Prépa Pro intégrées au Lycée Professionnel)	: 3D

LES HORAIRES DE TRAVAIL ET EMPLOIS DU TEMPS SERONT DONNES A LA RENTREE.

SORTIES ET CONGES

Ainsi que cela est indiqué dans la brochure, le lycée n'a pas la possibilité de garder des élèves sous sa responsabilité, quels qu'ils soient et en quelque circonstance que ce soit durant les week-ends ou pendant les congés.

Tous les élèves internes, sauf s'ils sont punis de retenue, quittent donc ainsi librement et automatiquement le lycée à l'issue des classes du vendredi ou du jour de départ en congés après la dernière heure de leur emploi du temps.

CALENDRIER DES CONGES DU PREMIER TRIMESTRE (ZONE B)

VACANCES DE TOUSSAINT :

du vendredi 19 octobre 2018 après les cours

au mardi 6 novembre 2018 matin

Lundi 5 novembre : pas classe (journée des communautés)

VACANCES DE NOEL :

du vendredi 21 décembre 2018 après les cours

au lundi 7 janvier 2018 matin

REUNION ENTRE PARENTS ET PROFESSEURS

Tous les parents sont invités à noter avec soin la date à laquelle se dérouleront les prochaines réunions de parents intéressant leur enfant. Ces contacts très importants s'ajoutent à ceux pris à l'initiative des parents eux-mêmes ou des professeurs.

PARENTS des ELEVES 6ème - 5ème - 4ème - 3ème et 3ème Prépa Pro

– La réunion d'information aux parents de ces élèves aura lieu :

**Pour les classes de 6ème - 5ème et 4ème : Vendredi 14 septembre 2018 à 17 h 00.
Vendredi 16 novembre 2018 à 17h00**

**Pour les classes de 3ème Générale et Prépa Pro : Vendredi 5 octobre 2018 à 17h00
Vendredi 3 mars 2019 à 17h00**

Au cours de ces réunions, les parents pourront :

- Connaître les structures et le fonctionnement du collège,
- Poser toutes les questions d'ordre administratif et pédagogique susceptibles de les éclairer à propos de la scolarité de leur enfant à Bosserville,
- Faire un bilan avec les professeurs et éducateurs.
- Etudier avec les éducateurs et les professeurs tous les moyens appropriés à résoudre les problèmes du moment.

Nous souhaitons que ces réunions soient l'occasion de fructueux contacts et espérons bien sûr la présence de **T O U S**.

Réunion de préparation à l'orientation Post 3ème

Pour préparer au mieux les orientations pour les élèves des classes de 3ème, une réunion spécifique se déroulera en fin de 1^{er} trimestre : la date sera fixée ultérieurement en fonction du calendrier de procédure, fixé par le Rectorat.

STAGE DECOUVERTE en ENTREPRISE pour les Elèves de 3ème Générale : 3A - 3B

Les élèves des classes de 3ème Générales doivent effectuer un stage de découverte en entreprises.

Pour des raisons pratiques, les familles prendront contact avec une entreprise d'accueil à proximité de leur lieu de résidence.

Une convention de stage sera établie en 3 exemplaires par l'établissement et transmise aux familles. Ces conventions seront signées par la famille, l'entreprise puis le chef d'établissement.

Ce stage obligatoire se déroulera du LUNDI 21 au VENDREDI 25 JANVIER 2019.

**INFORMATION SCOLAIRE
et DISCIPLINE**

Les relations avec les familles se font :

Pour les problèmes disciplinaires - absences - vie scolaire avec le service de Vie Scolaire :

Monsieur Loïc LELIEVRE Conseiller d'Education 6ème – 5ème – 4ème -3ème Générale :

Tél Bureau : 03 83 33 40 50 ou 06 61 30 31 31

Adresse messagerie : vs.college@bosserville.com

Monsieur Jean-Luc THOMAS Conseiller d'Education 3ème Prépa Pro :

Tél Bureau : 03 83 33 40 58 ou 06 64 92 46 67

Adresse de messagerie : jeanluc.thomas@bosserville.com

Pour le suivi pédagogique avec les professeurs concernés sous couvert des Professeurs Principaux et Directrice Pédagogique de Cycle si nécessaire.

Pour les suivis des notes - cahiers de textes – absences : accès par Internet : les codes d'accès seront communiqués après la rentrée.

Pour les internes après 17h30 : **Monsieur Franck CHENOT Maître d'Internat**

Tél : 06 84 34 49 38

Adresse de messagerie : f.chenot@bosserville.com

**INFORMATION PERIODIQUE SUR LES NOTES
ET RESULTATS SCOLAIRES**

La première source d'information sur les notes se trouve sur le site « Vie Scolaire ».

<https://lpstmichel54.la-vie-scolaire.fr>

Les identifiants seront distribués aux élèves au mois de septembre.

La seconde source d'information sur les notes et les résultats se trouve sur le bulletin envoyé chaque trimestre aux familles.

Ce bulletin présente, matière par matière, une appréciation du professeur, la moyenne des notes du trimestre ainsi qu'une appréciation du conseil de classe visée par le chef d'établissement ou son adjoint.

Le bulletin doit être conservé précieusement et il appartient aux parents qui ne le recevraient pas de le réclamer au secrétariat car tout bulletin expédié est présumé reçu par la famille.

DISCIPLINE GENERALE

L'ordre général ne peut résulter que de la volonté de chacun de respecter la règle établie pour le bien du plus grand nombre.

- Nous invitons tous les parents ou responsables d'élèves à relire notre règlement et à se rappeler, le cas échéant, qu'ils se sont engagés à le respecter dans toutes ses clauses.
- Nous confier votre enfant signifie être pleinement en accord avec les points de vue évoqués précédemment.

PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES A L'ATTENTION DE TOUS LES ELEVES

Il est demandé à chacun d'assurer la sécurité élémentaire de ses biens :

- Ne rien laisser trainer
- Ne pas susciter la convoitise
- Veiller à tenir son casier fermé par un cadenas de qualité
- Veiller aux caisses à outils en atelier : les tenir fermées par un cadenas comme cela s'impose.

Il n'existe naturellement pas d'assurance contre le vol en ce qui concerne les objets personnels des élèves. Ceux-ci demeurent donc sous leur seule responsabilité.

TELEPHONES PORTABLES

Les téléphones portables peuvent être détenus par les élèves.

Ils seront obligatoirement éteints hors des cours de récréation.

En cas de non respect de l'usage des téléphones portables, ils peuvent être confisqués.

PASTORALE

Les activités sont proposées par voie d'affichage. Les élèves intéressés sont invités à se faire connaître dès le début de l'année. Une équipe est prête à répondre aux jeunes, sur toutes les questions de l'ordre de la foi chrétienne. Le moment privilégié est celui de la récréation du repas de midi, toutes sortes d'activités sont proposées comme le soutien à des œuvres humanitaires, les préparations liturgiques de l'année, etc.....

3 célébrations sont prévues, les dates seront fixées à la rentrée :

Célébration de rentrée - Célébration de Noël - Célébration Pascale
Lieu de rassemblement à La Chapelle

EN CAS D'ACCIDENT

Nous vous rappelons qu'en cas d'accident dans l'établissement ou sur les trajets, la prise en charge est faite en référence à la législation du travail, une déclaration rédigée en bonne et due forme est réalisée dès que le cas est sérieux, c'est une garantie de la suite donnée par les organismes sociaux. Une assurance spécifique à notre environnement d'établissement technique (comme celle qui vous est proposée) doit absolument être contractée surtout dans le cas où la responsabilité civile de votre enfant devrait être engagée, une assurance responsabilité civile courante, même si elle incorpore un risque « individuelle accident », peut ne pas couvrir toutes les situations.

A Bosserville, le 12 juillet 2018

François LANDOIS,

ANNEXE

TARIFS 2018-2019

Les tarifs sont applicables à compter de la rentrée de septembre 2017 et sont susceptibles, en cas de force majeure, de révision en cours d'année scolaire.
Possibilité de régler mensuellement.

TARIFS EN EUROS							
ELEVE INTERNE				ELEVE DEMI PENSIONNAIRE			
Classes de	Frais de scolarité	Pension	Total annuel	Classes de	Frais de scolarité	½ Pension	Total annuel
6^{ème}	805 €	3 325 €	4 130 €	6^{ème}	805 €	1 275 €	2 080 €
5^{ème}	805 €	3 325 €	4 130 €	5^{ème}	805 €	1 275 €	2 080 €
4^{ème}	805 €	3 325 €	4 130 €	4^{ème}	805 €	1 275 €	2 080 €
3^{ème}	895 €	3 325 €	4 220 €	3^{ème}	895 €	1 275 €	2 170 €

Attention IMPORTANT

A ce montant, s'ajoutent les activités péri scolaires suivant le niveau et/ou l'option pratiquée (voir les pages ci-jointes de l'édition 2018 des RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET REGLEMENT DE L'ETABLISSEMENT)

Les tarifs indiqués ci-dessus sont calculés en fonction de la durée moyenne de l'année scolaire. Ils tiennent compte de la date officielle de la fin de l'année et de la date des examens.
Nous vous rappelons que la contribution des familles est irréductible.

Nota :

Un abattement peut être accordé sur le tarif sur simple demande écrite à la direction accompagnée d'une copie de la dernière feuille d'imposition suivie d'une demande de rendez-vous avec le directeur.

Pour les familles de plusieurs enfants, 50% des frais de scolarité à partir du second enfant fréquentant l'établissement.

Particularité pour les Classes de 3^o PSC1 : Prévention Santé Civile Niveau 1

Tout élève de 3^o doit être détenteur du PSC1, pour prétendre à l'obtention du brevet. Certains élèves ont obtenu cette habilitation en dehors du système scolaire. A défaut, des séances sont organisées par les Sapeurs Pompiers et sont facturées **50,00 €** par élève.

EXTRAIT de la brochure « RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET REGLEMENT DE L'ETABLISSEMENT » : page 9 ci-jointe de l'édition 2018.

ACTIVITES PERI et EXTRA SCOLAIRES

Pour certaines classes de collège : intégrées dans les emplois du temps à raison d'une demi-journée hebdomadaire

ACTIVITES PERI SCOLAIRES

Pour les classes de 6ème :

Activités péri scolaires encadrées tout au long de l'année :

- Séjour d'intégration dès la rentrée (lieu à confirmer) de 3 jours et 2 nuits encadrés par des professeurs intervenant en 6^e
- Organisation plusieurs fois par semaine d'aide aux devoirs
- Organisation de sorties éducatives
- Pratique d'activités sportives en dehors du programme scolaire.
- Le séjour d'intégration (3 jours et 2 nuits) ainsi que diverses sorties ou animations au cours de l'année sont facturés sous la forme d'un montant mensuel de **23,00 €**.

Pour les classes de 5ème et 4ème :

- Activités péri scolaires adaptées et sorties éducatives au cours de l'année
- Les activités diverses sorties ou animations au cours de l'année sont facturées forfaitairement sous la forme d'un montant mensuel de **4,00 €**.
Cela évite les collectes ponctuelles d'argent, pour des sorties scolaires ou spectacles

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES ENCADREES des classes de 6ème 5ème et 4ème

- Pour toutes les classes activités, sportives et culturelles (temps libre de midi) dans le cadre de l'USCSM encadrées par des professeurs bénévoles (aucune facturation).
- Les activités extra scolaires sont destinées aux élèves internes de 6ème, 5ème et 4ème les mercredis après midi et incluses dans le forfait de la pension. Elles sont ouvertes aux demi-pensionnaires en nombre limité et moyennant une participation financière.
- Demi-pensionnaire participant aux activités des internes **4,00 €** par mois